

Pour être sûr de recevoir tous nos emails, [ajoutez-nous à votre carnet d'adresses](#).
Si ce mail ne s'affiche pas correctement, [suivez ce lien](#).



[Ecouter le CAGEC](#)

06 63 14 48 85 - sylvie.cagec@gmail.com

[Agenda complet \(ici\)](#)

Focus sur les thèmes liés à l'embauche d'intermittent/es

Droits des intermittents

- 18 et 19 juin (matinées)
- 22 et 23 septembre
- 1er et 2 décembre

Contrats des intermittents du spectacle

- 23 et 24 juin - 4 places
- 12 et 13 novembre

Payes du régime intermittent artistes et techniciens du spectacle

- 17 et 19 juin - 4 places
- 17 et 18 novembre

Suite de l'agenda de juin

Cliquer sur le titre de la formation pour voir contenu et dates

8 juin - **Rémunérer les auteurs du spectacle vivant**

9 juin - **Frais professionnels dans le secteur culturel : gestion sociale / NOUVEAU**

11 et 12 juin (matinées) - **Maîtriser les règles du forfait jour** - 4 places

15 et 16 juin - **Fiscalité des associations culturelles** - 1 place

17, 18, 19, 22 juin (après-midis) - **Mener à bien ses missions d'élu du CSE dans une structure culturelle**

17 et 19 juin - **Payés du régime intermittent artistes et techniciens du spectacle** - 4 places

18 et 19 juin (matinées) - **Droits des intermittents**

23 et 24 juin - **Contrats des intermittents du spectacle** - 3 places

24 et 25 juin (après-midis) - **VHSS Sensibilisation aux violences et harcèlement moral, sexiste et sexuel dans le spectacle vivant** - 2 places

25 et 26 juin - **Contrats du spectacle vivant : cession, coproduction et coréalisation** - 5 places

26 juin (matinée) - **Sécuriser les tournées à l'étrangers / NOUVEAU** - 4 places

2 et 9 juillet (matinées) - **Mettre en oeuvre la transition écologique et sociale** - 5 places

S E P T E M B R E

Cliquer sur le titre de la formation pour voir contenu et dates

15 et 16 sept. - **Contrats de travail et embauche dans le secteur culturel / NOUVEAU**

17 et 24 sept. - **Mettre en oeuvre la transition écologique et sociale**

18 sept. - **Frais professionnels dans le secteur culturel : gestion sociale / NOUVEAU**

22 et 23 sept. (matinées) - **Droits des intermittents**

28 sept. (matinée) - **Sécuriser les tournées à l'étrangers / NOUVEAU**

30 sept. au 23 oct. - **Gérer la comptabilité des associations du spectacle** - cycle de 9

jours

OCTOBRE

Cliquer sur le titre de la formation pour voir contenu et dates

2, 5 et 6 oct. - **Accueillir des artistes ou des spectacles étrangers** - 3 places

5 et 9 oct. (matinées) - **TVA sur les frais professionnels dans le spectacle vivant** - 5 places

6 et 7 oct. - **Les contrats de droit d'auteur, droits voisins et droit à l'image** / COMPLET

8 et 9 oct. (matinées) - **Distinguer les temps de travail dans la ccn eac (idcc 1285)** - 5 places

13 et 14 oct. (a. midi) - **Société en participation (SEP) / NOUVEAU**

15 et 16 oct. - **Payés du régime général** - 5 places

21 et 22 oct. (après-midis) - **VHSS Sensibilisation aux violences et harcèlement moral, sexiste et sexuel dans le spectacle vivant**

NOVEMBRE

Cliquer sur le titre de la formation pour voir contenu et dates

5 et 6 nov. - **Contrats du spectacle vivant : cession, coproduction et coréalisation**

5 et 12 nov. (matinées) - **Mettre en oeuvre la transition écologique et sociale**

9 et 13 nov. - **Décrypter la convention collective des entreprises du secteur privé du spectacle vivant**

9 et 10 nov. (matinées) - **Maîtriser les règles du forfait jour**

10 nov. - **Captation audiovisuelle de spectacles**

12 et 13 nov. - **Contrats des intermittents du spectacle**

16 nov. - **Rémunérer les auteurs du spectacle vivant**

17 nov. - **Perfectionner sa pratique contractuelle en droit d'auteur, droits voisins, droit**

à l'image

17 et 18 nov. - **Payés du régime intermittent artistes et techniciens du spectacle**

19 au 24 nov. (matinées) - **Mener à bien ses missions d'élu du CSE dans une structure culturelle**

23, 25 et 26 nov. - **Gestion comptable et financière d'une structure de spectacle vivant**

24 nov. - **Organismes de gestion collective : SACD, SACEM, Spédidam...**

D E C E M B R E

Cliquer sur le titre de la formation pour voir contenu et dates

1er et 2 déc. (matinées) - **Droits des intermittents**

7 et 11 déc. - **Panorama des rémunérations dans le secteur culturel**

8 et 9 déc. - **Fiscalité des associations culturelles**

10 et 11 déc. - **Intégrer des clause "transition écologique" dans les contrats / NOUVEAU**

Résumé des prise en charge 2026 de l'Afdas

- Moins de 11 salariés : 2 300 € min. (1 100€ HT + 1 200€ + 100% de la contribution nette N-1 sans être inférieur à 1 400 €)
- de 11 à 49 salariés : 3 000 € min. (1 800€ HT + 1 200€ + 100% de la contribution nette N-1 sans être inférieur à 2 000 €)
- Intermittent : pour les formations CAGEC, peut aller jusqu'à 3 000 €

Retrouvez ces informations sur le site de l'Afdas.



Chez nous, votre interlocuteur est une personne, pas une IA

Dès que vous travaillez avec nous, une personne de notre équipe (*Assitan, Barbara ou Delphine*) est directement en charge de vos paies et de vos déclarations. Elle devient votre contact privilégié, joignable directement sur son portable et par e-mail. C'est l'assurance d'une réponse rapide, personnalisée et sans intermédiaire.

Nous proposons nos services à tous les employeurs du secteur culturel (hors convention collective ECLAT), de 15€ à 18€ HT / bulletin (à partir de 24 bulletins par an).

La paie se complexifie, mais la solution peut rester simple. Confiez la gestion de vos bulletins à un spécialiste et gardez l'esprit tranquille.

Jérémie - 06 63 14 37 37 - jeremie.cagec@gmail.com
pour en discuter plus en détail et découvrir comment nous pouvons vous aider.

Ecouter
Découvrez notre équipe

Solution Initiale

**15,00 € HT
par bulletin**

- La fiche de paye
- l'AEM
- Le Certificat Congés Spectacles

Solution Clé-en-main

**18,00 € HT
par bulletin**

- La fiche de paye
- l'AEM
- Le Certificat Congés Spectacles
- La DPAE
- Le contrat de travail des intermittents

facturation minimale de 24 bulletins par année civile

vos DSN, journaux comptables, livre de paie : **forfait de 120 HT sur l'année civile**

- du spectacle vivant (IDCC 12805 et 3090)
- de la production audiovisuelle (IDCC 2642)
- de la production cinématographique (IDCC 3097)
- de la production phonographique (IDCC 2270)
- des prestations techniques (IDCC 2717)

Copyright CAGEC © 1982-2025 - RCS 440 846 830 - SARL au capital de 23 000€

Ce message est envoyé à cafepluche@gmail.com par CAGEC

[Mettre à jour votre profil](#) | [Se désabonner](#) | [Engagements de confidentialité](#)